



UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

A l'attention des Fédérations Nationales

Aigle, le 27 novembre 2009
Réf: Département Route et Technique /
MC / sp

Oreillettes

Cher Président,

Après une réflexion approfondie au sujet de l'utilisation en course des oreillettes, le Comité Directeur de l'UCI a décidé lors de sa réunion du 23 septembre dernier à Lugano (Suisse) d'interdire progressivement l'utilisation des oreillettes pour toutes les catégories de coureurs. Cette décision a été prise sur la base d'une étude détaillée, tenant notamment compte de la volonté de la majorité des acteurs impliqués dans le cyclisme. Nous vous rappelons que cette interdiction est déjà en vigueur chez les Juniors et les Moins de 23 ans.

La mise en place de cette mesure de suppression se fera selon un échéancier, dont la première étape est la suivante :

- Saison 2010 : suppression sur les épreuves de classe 2 Hommes Elite et Femmes Elite du calendrier international UCI, sur les épreuves du calendrier national, ainsi que sur les Championnats du Monde UCI

Nous vous remercions donc de prendre les dispositions nécessaires pour appliquer cette mesure d'interdiction à l'ensemble des courses inscrites sur le calendrier national de votre Fédération. Nous comptons également sur vous pour diffuser cette information à vos équipes de clubs, commissaires nationaux et autres licenciés.

Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines étapes d'application de cette mesure d'interdiction.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir, Cher Président, nos sincères salutations.

Marc Chovelon
Coordinateur Sportif Route